



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2018, 19 heures le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

10, 5^e Avenue Est
Lot 4 729 853
Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre la construction d'un abri d'auto annexé à la maison avec une marge de recul latérale à environ 1,48 mètre (poteau) au lieu de 2 mètres tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 5 novembre 2018 à 19 heures, au 70, rue Principale, Macamic.

Donné à Macamic, ce 18 octobre 2018

Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe